

**norme belge
enregistrée**

NBN EN 637

1e éd., septembre 1994

Indice de classement: T 41

Systemes de canalisations en plastique - Composants plastiques renforcés de verre - Détermination des teneurs des constituants par la méthode gravimétrique (+ AC:1994)

Kunststof buissystemen - Delen van glasversterkte kunststoffen - Bepaling van de gehalten aan bestanddelen met behulp van de gravimetrische methode (+ AC:1994)

Plastics piping systems - Glass-reinforced plastics components - Determination of the amounts of constituents using the gravimetric method (+ AC:1994)

Autorisation de publication: 26 août 1994

La présente norme européenne EN 637:1994 a le statut d'une norme belge.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français); la traduction néerlandaise a été faite en 1999 par l'Institut Belge de Normalisation (IBN) et a le même statut.

ICS: 23.040.20

Geregistreeerde Belgische norm

NBN EN 637

1e uitg., september 1994

Normklasse: T 41

Kunststof buissystemen - Delen van glasversterkte kunststoffen - Bepaling van de gehalten aan bestanddelen met behulp van de gravimetrische methode (+ AC:1994)

Systèmes de canalisations en plastique - Composants plastiques renforcés de verre - Détermination des teneurs des constituants par la méthode gravimétrique (+ AC:1994)

Plastics piping systems - Glass-reinforced plastics components - Determination of the amounts of constituents using the gravimetric method (+ AC:1994)

Toelating tot publicatie: 26 augustus 1994

Deze Europese norm EN 637 : 1994 heeft de status van een Belgische norm.

Deze Europese norm bestaat in drie officiële versies (Duits, Engels, Frans); de Nederlandse vertaling werd in 1999 gemaakt door het Belgisch Instituut voor Normalisatie (BIN) en heeft dezelfde waarde.

NORME EUROPÉENNE

EN 637

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Avril 1994

CDU 621.643.2-036:620.1:543.21

Descripteurs: Canalisation, tuyauterie, tube en matière plastique, résine thermodurcissable, plastique renforcé, verre, constituant, dosage, méthode gravimétrique

Version française

**Systèmes de canalisations en plastique -
 Composants plastiques renforcés de verre -
 Détermination des teneurs des constituants par la
 méthode gravimétrique**

Kunststoff-Rohrleitungssysteme - Teile aus
glasfaserverstärkten Kunststoffen - Ermittlung
der Gehalte von Bestandteilen mit Hilfe des
gravimetrischen Verfahrens

Plastics piping systems - Glass-reinforced
plastics components - Determination of the
amounts of constituents using the gravimetric
method

La présente Norme Européenne a été adoptée par le CEN le 1994-04-27. Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme Européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CEN.

Les Normes Européennes existent en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

CEN

Comité Européen de Normalisation
Europäisches Komitee für Normung
European Committee for Standardization

Secrétariat Central: rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Avant-propos

Cette norme a été préparée par le CEN/TC 155 "Systèmes de canalisations et de gaines en plastique".

Cette norme est une modification du projet de Norme Internationale ISO/DIS 7510 "Tubes et accessoires en plastiques thermodurcissables renforcés de verre (PRV) - Analyse des constituants par la méthode gravimétrique" élaboré par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO).

Les modifications sont d'ordre rédactionnel.

Les paramètres dépendants de la matière et les exigences sont incorporées dans la norme de système concernées.

Aucune norme européenne existante n'est remplacée par cette norme.

Cette norme fait partie de la série des méthodes d'essai, à l'appui des normes de système des canalisations en matière plastique.

Cette norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 1994, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 1994.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les pays suivants sont tenus de mettre cette norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

1 Domaine d'application

Cette norme spécifie une méthode pour la détermination des matériaux constituant d'un échantillon prélevé sur un composant en plastique thermodurcissable renforcé de verre (PRV) et dont l'utilisation est prévue dans un système de canalisations. Elle comporte la détermination de la teneur en résine, verre, agrégats et charges, ainsi que la détermination de la nature et de la disposition des couches de verre constituantes.

Deux températures de calcination sont données, selon la stabilité des renforts en verre à des températures élevées.

L'application à d'autres tubes ou raccords en composite, devrait être traitée par la norme de référence.

2 Principe

Une éprouvette de dimension et de masse connues, est chauffée jusqu'à combustion de la résine et le résidu est analysé en séparant et en pesant les constituants.

NOTE 1: Dans le cas de stratifiés chargés, en particulier ceux contenant des charges de faible granulométrie (y compris des agents thixotropiques), une analyse précise de la structure peut se révéler difficile, en raison de la difficulté de séparer ces charges des autres constituants, et du risque de perte d'une certaine quantité des charges lors de la combustion.

NOTE 2: Il est entendu que les paramètres d'essai suivants sont fixés par la norme faisant référence à cette norme:

- a) si les types de verre de renfort doivent ou non être séparés (voir alinéa c) de 5.6 et alinéa h) d'article 7);*
- b) les détails du grammage et/ou la présence d'un voile en fibres synthétiques s'ils sont connus (voir 5.8 et 6.6);*
- c) si la teneur en verre dans chaque couche doit ou non être déterminée (voir 6.2);*
- d) si la teneur en charges doit ou non être déterminée (voir 6.5).*